

PERMANENCE

Architecte des Bâtiments de France

MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025

À partir de 09h30, sur rendez-vous

Siège de la Communauté de Communes

5, Rue de la Caserne

LES HÔPITAUX-VIEUX



Aide à la conception de projets

Reprise de projets suite à avis défavorable

Comprendre les attentes du Code du Patrimoine et du droit de l'Urbanisme



**Sur Rendez-vous au 03 81 49 71 40 ou par
mail : urbanisme@cclmhd.fr**